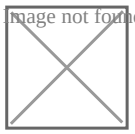

Présence DP pour entretien de démission

Par **Ju_Lien**, le **13/11/2017** à **18:50**

Bonjour,

Je suis DP dans une petite agence où je travaille.
Un collègue est venu me voir pour m'expliquer la situation suivante :
- Il souhaite poser sa démission,
- Lorsque la lettre de démission aura été reçue par la direction, il souhaite proposer de faire un entretien pour expliquer calmement les raisons de son départ,
- Toutefois, il m'a demandé s'il était possible que j'y assiste en temps que témoin neutre pour veiller à ce que la discussion reste constructive.

Je sais qu'on peut solliciter la présence d'un DP pour un entretien préalable au licenciement ou pour une rupture conventionnelle; mais un DP peut-il être présent sur demande du salarié pour un entretien dans le cadre d'une démission?

Je ne parviens pas à trouver de réponse.

Merci pour votre aide,

Par **Calou0**, le **13/11/2017** à **18:54**

Bonsoir,

Il n'existe pas de cadre légal pour les "entretiens " de démission.

Vous pouvez donc accompagner le salarié si la Direction l'accepte.

Par contre, je ne pense pas que vous puissiez obliger l'employeur à accepter votre présence si ce dernier refuse.

Bien cordialement,

Par **P.M.**, le **13/11/2017** à **18:58**

Bonjour,
Déjà il n'est pas prévu d'entretien pour que le salarié explique sa démission puisqu'il n'a pas à la justifier et ce qu'il pourrait faire par écrit, donc il n'y a pas de formalisme et l'employeur pourrait même refuser de le recevoir assisté ou pas...

Par **Ju_Lien**, le **13/11/2017** à **19:55**

Très bien,

merci beaucoup pour vos réponses très rapides ainsi que leur clarté.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés